



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 26 JUI 2019

Délibération N° B191069

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
AVENANTS A DES CONVENTIONS FONCIERES OPERATIONNELLES
Foncier cadre, diffus et minoration foncière

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/15 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2007-2014, modifié,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu les conventions et leurs avenants passés avec les collectivités tels que référencés dans la liste ci-annexée pour s'assurer la maîtrise de terrains,

Considérant les modifications reportées dans la même liste,

Sur proposition du Président,

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.
- autorise le Directeur Général à signer les avenants aux conventions foncières listées dans l'annexe jointe à la présente délibération.
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions des avenants correspondants.

VU ET APPROUVE

Le 11 JUIL. 2019

Le Préfet de Région,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER

ANNEXE A LA DELIBERATION N°B19/.....
 AVENANTS A DES CONVENTIONS FONCIERES OPERATIONNELLES – Foncier cadre, diffus et minoration foncière
 Bureau du 26/06/2019

Opération	Signataire – Date de signature	Modification conventionnelle	Situation actuelle	Modification proposée
NANCY Tamaris Ombelles (F08FC40A003) Avenant n°5	Métropole du Grand Nancy <i>Convention du 24/02/2009</i>	Ajout de l'enveloppe	Non précisée	8 930 000 €
TOMBLAINE Méchelle Picot (F08FC40A010) Avenant n°5	Métropole du Grand Nancy <i>Convention du 06/07/2009</i>	Ajout de l'enveloppe	Non précisée	2 420 000 €
PULNOY Secteur Golf et habitat (F08FC40A027) Avenant n°1	Métropole du Grand Nancy et commune de Pulnoy <i>Convention du 10/01/2014</i>	Prorogation des délais	30/06/2019	30/06/2024
COMMERCY Les Remises (F08FC50A004) Avenant n°1	Communauté de communes Commercy – Void – Vaucouleurs et commune de Commercy <i>Convention du 16/12/2013</i>	Prorogation des délais	30/06/2019	30/06/2024
WOIPPY Route de Thionville (F08FC70D007) Avenant n°2	Metz Métropole et commune de Woippy <i>Convention du 16/08/2012</i>	Modification du périmètre Modification de l'enveloppe	3 ha 25 a 60 ca 5 000 000 €	3 ha 90 a 85 ca 7 000 000 €
CREUTZWALD Zone transfrontalière Warndt Park (F08FC70O003) Avenant n°2	Communauté de communes du Warndt <i>Convention du 10/12/2013</i>	Prorogation des délais	30/06/2019	30/06/2024

XERTIGNY Tréfilerie (F08FC80G002) Avenant n°2	Communauté d'agglomération d'Epinal <i>Convention du 01/04/2014</i>	Prorogation des délais	30/06/2019	30/06/2021
TREMERY PSA / Bâtiment 05 (F09FC70W013) Avenant n°1	Communauté de communes Rives de Moselle <i>Convention du 29/11/2018</i>	Modification de l'enveloppe	4 200 000 €	4 700 000 €
RONCOURT Carreau de la mine Bâtiment d'extraction (F09FD700107) Avenant n°1	Commune de Roncourt <i>Convention du 24/07/2017</i>	Prorogation des délais	30/06/2019	30/06/2021
ARS-SUR-MOSELLE Rue Bussières (P09MF70X026) Avenant n°1	Metz Habitat Territoire <i>Convention du 15/02/2019</i>	Intégration du montant de la minoration foncière	À obtenir	Obtenue après accord du Comité Technique : 110 879,20 euros maximum pour le bailleur, 120 000 euros en tout en intégrant les frais financés par le FRIF : TVA et frais d'acquisition